

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Pierre FROMONTEIL pouvoir à Jérôme SULIM, Françoise DELABY pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien ALIX

DÉLIBÉRATION : 2024-068

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2023

DÉLIBÉRATION : 2024-068
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2023

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Il est proposé au Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 :

Ce jour,

Considérant que le compte administratif et le compte financier présentent un excédent qu'il convient d'affecter,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier présente :

Un excédent d'exploitation de 27 980 101.13 € au titre de la gestion 2023
Comprenant un résultat antérieur reporté de 17 296 613.87 €

- de décider d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- **Réserves** (excédent de fonctionnement capitalisé) : 8 382 549.18 €
- **Report à nouveau pour** : 19 597 551.95 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	17 296 613 .87 €
Plus-Values de cession des éléments d'actif	-
Virement à la section d'investissement	-
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent	10 683 487.26 €
Déficit	
A) EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2023	27 980 101.13 €
Affectation obligatoire :	-
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves règlementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	-
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	8 382 549.18 €
Solde disponible	19 597 551.95 €
Affecté en report à nouveau comme suit :	
- dès le BP 2024	Néant
- Au BS 2024	19 597 551 .95 €
Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 2024)	
B) DEFICIT AU 31 DECEMBRE 2023	Néant
- Déficit antérieur reporté (report antérieur débiteur)	
- Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report antérieur créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 20(N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

33 voix POUR

7 voix CONTRE

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 24/06/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Sébastien ALIX

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 27/06/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 27/06/2024